



CH-3003 Berne, SPPr, Zaa

Commune de Bassins  
Place de la Couronne 4  
1269 Bassins

Votre référence :  
Notre référence : OM 503/18 331-1  
Contact : Andrea Zanzi  
**Berne, le 28 septembre 2018**

## **Nouveaux tarifs sur la distribution de l'eau de la commune de Bassins**

Madame, Monsieur,

Suite au courrier électronique de M. Laurent Vukasovic du 25 septembre 2018 sollicitant l'avis du Surveillant des prix concernant l'adéquation des tarifs sur la distribution d'eau que la commune de Bassins propose d'appliquer en 2018, nous vous communiquons ce qui suit :

La loi sur la surveillance des prix (LSPr) s'applique aux accords en matière de concurrence au sens de la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels, ainsi qu'aux entreprises puissantes sur le marché qui relèvent du droit public ou du droit privé. La commune de Bassins gère le service d'approvisionnement en eau sur son territoire. Elle dispose donc d'un monopole local pour la fourniture de ce service.

L'article 14 de la LSPr prévoit que lorsqu'une autorité législative ou exécutive est compétente pour décider ou approuver une augmentation de prix, elle doit prendre au préalable l'avis du Surveillant des prix. L'annonce susmentionnée s'inscrit donc dans le sens de la loi fédérale.

Dans le cas des tarifs pour la distribution d'eau, la Surveillance des prix détient un droit de recommandation auprès des communes. Elle peut utiliser ce droit pour proposer de renoncer en tout ou en partie à l'augmentation des prix ou d'abaisser le prix maintenu abusivement (art. 14 LSPr).

Après une analyse sommaire de la documentation que vous nous avez fournie, nous vous communiquons que la Surveillance des prix n'a trouvé aucun indice d'abus de prix dans le projet d'adaptation de vos tarifs et renonce à formuler des recommandations à ce sujet. La Surveillance des prix vous recommande toutefois de rester vigilante sur le niveau de couverture des coûts qui ne doit pas dépasser le seuil de 100% et se réserve le droit d'effectuer une éventuelle enquête plus approfondie des tarifs dans le futur.



Tout en vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Stefan Meierhans  
Surveillant des prix